

Les cicatrices des « irradiés de Forbach »

Les « irradiés de Forbach » ont témoigné mercredi 21 avril devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines (Moselle), à l'occasion de la troisième journée du procès des dirigeants de la société EBS. Ceux-ci sont poursuivis pour blessures involontaires et infractions aux dispositions réglementaires concernant la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants.

SARREGUEMINES

de notre envoyé spécial

« Regardez ce que vous avez fait, Muller. Vous aviez parlé de « gros coup de soleil » à mon égard. Mais je n'ai quand même pas mis la tête dans le four à micro-ondes de ma sœur pour me retrouver dans cet état. » Cette apostrophe de Daniel Leroy, le plus touché des « irradiés de Forbach », à son ancien directeur, a constitué, mercredi 21 avril, le seul « dérapage » d'une audience pleine d'émotion. Avec Giovanni Nescola et Jean-Marc Bies, M. Leroy avait été invité à exposer devant le tribunal de grande instance de Sarreguemines (Moselle) les conséquences de son irradiation, en août 1991.

En l'absence de reconstitution exacte, une certaine incertitude subsiste quant aux doses reçues par les trois hommes. Quels que soient les chiffres, les résultats sont, eux, bien visibles, aussi impressionnantes qu'incontestables.

Totalement chauve, très pâle, la peau marquée de tâches brunes, M. Leroy porte encore, sur les avant-bras et les jambes, des pansages que l'on change tous les trois jours, le plus souvent sous anesthésie tant la douleur est intense. L'irradiation de surface lui a causé des brûlures sur 60 % de la surface du corps, les tissus étant atteints jusqu'à un centimètre de profondeur. Dix-neuf mois après l'accident, il vient de subir de nouvelles greffes de peau destinées à recouvrir de nouvelles nécroses apparues récemment. Ses mains, très abîmées, sont couvertes de croûtes par endroits, certains doigts recroquevillés.

Sous la peau très fine des bras, on distingue les muscles, et l'image des écorchés des amphis de médecine de jadis vient à l'esprit. Il est allongé sur une civière qu'il ne quittera pas pour répondre aux questions du tribunal.

« A la limite du supportable »

Daniel Leroy a été hospitalisé le 27 août 1991 à l'hôpital Percy de Clamart (Hauts-de-Seine). Il n'en est pas sorti avant le 7 août 1992. Pour passer dix jours chez ses parents, avant de multiplier les séjours à l'hôpital Bel-Air de Thionville (Moselle) et au service de microchirurgie de celui de Dommartin-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle). « A Clamart, j'ai passé six mois en chambre stérile, monsieur le président. Pendant six semaines, j'étais comme en état de mort artificielle, dans le coma. Ensuite, j'ai vu mon corps, mes plaies. C'était à la limite du supportable. »

Giovanni Nescola a été hospitalisé trois mois au même hôpital Percy de Clamart, spécialisé dans le traitement des grands brûlés. Touché sur 25 % de la surface de son épiderme, il a dû subir, lui aussi, quelques greffes. A la demande du président Alain Deiss, il ôte la casquette qu'il gardait vissée sur la tête depuis le début des débats. Le crâne apparaît, glabre, marqué d'une large tâche brune. Il est toujours en arrêt maladie, sous traitement. « J'ai des problèmes d'yeux. Je vois bien, mais j'ai du mal à supporter la lumière. Je suis aussi très nerveux, je prends des calmants. »

Visiblement ému, cherchant ses mots, M. Nescola semble vivre très mal les séquelles de l'accident. « J'ai du caractère. Je ne suis pas un gars qui se laisse abattre. Mais ça, c'est trop fort, trop dur. J'ai la haine... C'est quelque chose que je ne peux pas expliquer, que j'ai là, dit-il en se frappant la poitrine. Je me regarde dans la glace, les gens m'en parlent dans la rue. Chaque fois que je ferme les yeux, je pense à cela. Un an et demi après, je revois toujours l'accident. » Envisage-t-il son retour à la vie active ? « Je ne sais pas... J'en ai discuté avec

des patrons. J'ai vingt-cinq ans, mais ils ne sont pas chauds pour me reprendre. Ils ont peur des rechutes. Comme les assureurs : je n'ai pas le droit de souscrire une assurance vie. »

Pour le professeur Jean Guillaud, de l'hôpital Percy de Clamart, « Nescola semble présenter les signes d'une névrose post-traumatique. Il faut désamorcer cela très vite. » Ce traumatisme, M. Bies le vit d'une manière encore plus violente. Ses deux mois d'hospitalisation, du 9 septembre au 9 novembre 1991, n'étaient pas motivés par ses brûlures (14 % du corps), mais par une « névrose post-traumatique de type anxiol-dépressif ». « C'était sérieux. Il était à la limite de la prostration », souligne le professeur Robert Julien, qui l'a soigné. Jean-Marc Bies a été licencié, après avoir repris son travail pendant quelque temps sur l'accélérateur où s'est produit l'accident. Lui aussi voit l'avenir en noir. « J'ai contacté une quarantaine d'employeurs, mais sans résultat. J'ai désormais le profil du chef d'équipe qui a envoyé deux gars à la mort. »

Quelles seront, pour les trois hommes, les conséquences à long terme ? Difficile à dire : pour les médecins, au-delà de la gravité de leur état, ils font un peu figure de cobayes. « A ma connaissance, affirme le professeur Guillaud, il n'y a pas d'antécédent, pas de cas connu de ce type de pathologie (1). L'irradiation par électrons accélérés est très différente de celle subie par les victimes de Tchernobyl ou d'Hiroshima. »

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Hormis celui de Forbach, un seul accident mettant en cause un accélérateur d'électrons en milieu industriel a été rapporté avec précision. Il s'est produit le 18 février 1965 à Rockford, dans l'Illinois (Etats-Unis). La victime a dû être amputée de son bras et de sa jambe droite. Plusieurs accidents de surdosages avec des accélérateurs linéaires sont cependant survenus en milieu médical, dont cinq entre 1985 et 1987 aux Etats-Unis (deux morts), et, surtout, celui de Saragosse (Espagne), en décembre 1990, où vingt-sept malades ont subi des doses très élevées. Selon les experts de l'Institut français de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), « une douzaine » de décès pourraient être « directement impubliables » à ce dernier accident.